

Décret

Générale

modern

Décret n° 2002-0221/PRE portant création d'un Comité d'Organisation du 19ème Séminaires des Secrétaires Généraux des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA).

n° 2002-0221/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
30 octobre 2002

Numéro JO
n° 20 du 31/10/2002

Date du numéro
31 octobre 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est créé un Comité d'Organisation chargé de préparer le 19ème Séminaires des Secrétaires Généraux des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA).

Article 2

Ce Comité est chargé de l'organisation du Séminaire sur le plan de l'accueil du protocole, du secrétariat, de l'hébergement du transport, du secrétariat et de l'organisation technique de l'information et de la presse.

Article 3

Ce Comité est placé sous l'autorité du Président du Comité National Olympique Djiboutien S.E Mr. Otban Goïta Moussa, en vue de veiller aux aspects relatifs à la préparation et au bon déroulement de ce séminaire, est secondé à cet effet par Mr. Ibrahim Chehem Bourhan, Secrétaire Général du Comité National Olympique Djiboutien.

Article 4

Ces commissions seront présidées par les personnes suivantes : 1) Présidente de la commission Accueil et Protocole Mme. Aïcha Ali Garad MJSLT, 2) Président de la commission Hébergement & Transport Mr. Kamil Mohamed MJSLT, 3) Président de la Commission chargé du Secrétariat et de l'Organisation Technique : Mr. Niazi Abdoukarim Mokbel (Comité National Olympique Djiboutien), 4) Président de la Commission chargé de l'Information & de la Presse : Mr Khaled Awad Haidar (Comité National Olympique Djiboutien).

Article 5

Les rôles et missions de chacune de ces commissions sont définies comme suit : a) La commission d'accueil et protocole est chargée

- de l'accueil à l'arrivée et au départ de tous les délégués
- de formalités des douanes et de la police des frontières
- de réservations auprès des compagnies aériennes
- de l'acheminement des bagages à l'arrivée comme au départ. b) La commission d'hébergement et du Transport est chargée
- de l'organisation et la répartition des chambres réservées aux différentes délégations à la veille de leur arrivée en collaboration avec la Direction de l'Hôtel Sheraton. c) La commission du secrétariat et de l'organisation technique est chargée de
- la répartition des véhicules et de l'affectation des chauffeurs
- la documentation nécessaire au secrétariat en collaboration avec l'ACNOA
- l'enregistrement des délégués (ées) et délivrances des badges
- la préparation de la salle de Conférence et des bureaux affectés aux différentes instances. d) La commission de l'information et de la presse est chargée
- de l'information générale destinée aux déléguées tant au Palais du Peuple qu'à Sheraton Hôtel
- de l'information journalier aux agences de presse nationale internationale du déroulement des travaux de la conférence et des interviews des personnalités présentes.

Article 6

Les Présidents des Commissions seront assistés par les membres citées ci-après. 1) Commission chargée de l'accueil et du protocole : Mr. Mohamed Farah Samatar, Aéroport de Djibouti, Mr. Anwar Mohamed Amin, Aéroport de Djibouti, Mr. Mahfoud Awad Haidar, Présidence, Mr. Hamadou Moussa (Assemblée Nationale), d'un représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. 2) Commission chargée de l'Hébergement et du Transport : Membres : Mr. Robleh Djibril, Mr. Houmed Houssein (Fédération de Tennis) Mr. Mohamed Omar (Fédération de Tennis) d'un représentant du Ministère de l'Intérieur 3) Commission chargée du Secrétariat et de l'organisation technique : Membres : Mme. Véronique Galeb, Fédération de Hand-Ball Mme. Zam Zam Dileïta, MAECI Mr. Abayazid Houmed, Palais du Peuple Melle. Aïcha Houmed Batio, MJSLT Mr. Nasser Aidarousse Saleh, Fédération de Volley-Ball 4) Commission chargée de l'Information et de la Presse : Membres : Le Directeur de la RTD Le Directeur du Tourisme Le Directeur du Journal la Nation Les Représentants des Radios et Agences de Presse Étrangère.

Article 7

Compte tenu de l'importance de cet événement continental, les membres du Comité d'Organisation devront être disponibles et accorder toute la priorité voulue à sa préparation.

Article 8

Enfin il est demandé à tous les Ministres d'apporter toute l'assistance requise tant en personnel qu'en matériel, pour la réussite totale de cette Conférence.

Article 9

Le présent décret sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera. Il sera également publié dans le Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH